

Forage et puits

40 2019 00156



FICHE DÉCLARATIVE PRÉALABLE

à la réalisation de FORAGE, PUIS, SONDAGE, FOUILLE

au titre des articles :

- L411-1 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- L 511-1 du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de 2 parties. La seconde partie sera adressée, selon les cas, soit avec la première partie et les documents joints, soit au minimum un mois avant la date de début des travaux.

Le service instructeur vous tiendra informé(e) des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Cette fiche déclarative préalable est à adresser à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Site de Limoges) et à la Direction départementale des territoires si la réalisation concerne l'article L214-1 du code de l'environnement.



DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Département Énergie Sol, Sous-Sol
Immeuble Pastel CS 53218
22 rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Mel: de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Nom (ou raison sociale) : <u>SILLEBAT</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom : <u>ALBERT</u>	N° SIRET : <u>61497829600021</u>
Adresse : <u>305 Rue Bruchera</u>	N° PACAGE (si exploitant agricole) : <u>040170350</u>
Code postal : <u>40990</u>	
Ville : <u>TETHIEU</u>	
Tél : <u>0610337534</u>	
Fax :	
Mel :	

DDTM 40
POLICE DE L'EAU
 AGREMENT
 GESTIONNAIRE

n° 9949

première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Dénomination et raison sociale de l'exploitant : _____
Régime de l'installation : <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration	Adresse : _____
Adresse : <u>305 Rue Bruchera</u>	Code postal : _____
Code postal : <u>40990</u>	Ville : _____
Ville : <u>TETHIEU</u>	Tél : _____
Tél : _____	Fax : _____
Fax : _____	Mel : _____
Mel : _____	Nom et qualité du signataire de la demande : _____
Date de l'autorisation ou du récépissé : _____	
Service d'inspection si ICPE existante : _____	

Cadre réservé à l'Administration :

Prof (m) : 10 Q (m³/h) : _____ V (m³/an) : _____
Cote TN du Forage : Z (m NGF) : _____ X : _____ Y : _____
Forage en ZRE : OUI NON N° S3IC : PE140-3A
Service instructeur : SPE DREAL DD(CS)PP ARS

Procédures associées : DREAL Code Minier ARS Usage sanitaire

inad. D
Sage Adam avant

II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE

Où ?

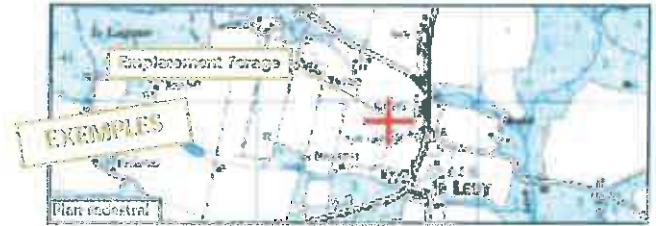
Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25 000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère : Alluviale
 Profondeur : 10 m
 Commune de situation de l'ouvrage : TETHIEU
 Lieu-dit : Braon
 Désignation cadastrale - Section : C
 Parcelle N° : 216

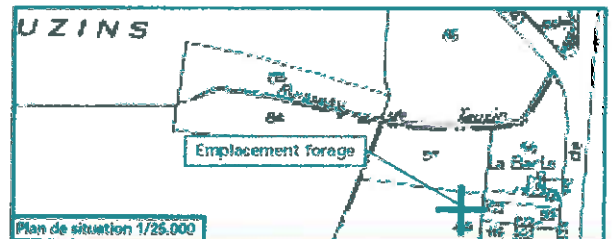
Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ? OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25 000 localisant votre ouvrage.

Nombre total de forages exploités par le demandeur : _____
 (joindre la copie des autorisations).

Comment indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement :



Repérer par une croix l'emplacement exact et le numéroté : pour un forage indiquez F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



DÉCLARATION D'EXISTENCE
 date de réalisation : _____/_____/_____

REEMPLACEMENT D'OUVRAGE
 OUI NON
 Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : _____/_____/_____
 Abandonné le : _____/_____/_____
 Identifiant Code BSS : [_____/_____] (ex : 08035X0398/F)
 Date prévisionnelle de commencement des travaux de remplacement : 1 Avril 2019

CRÉATION D'OUVRAGE
 date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2019

Distance des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux

(Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	néant
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	néant
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	néant
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	néant
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	néant
et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères...		
des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7 %) ?	35 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7 %) ?	100 m	néant

Sera-t-il situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

En zone inondable
 Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable
 Sur un ancien site industriel
 Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz
 Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m ³ /an) ¹	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m ³ /an)	<input type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m ³ /an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie ²	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : <u>irrigation</u>	<input checked="" type="checkbox"/>

IV. PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : 20 m³/h
 Volume annuel prévisionnel : 5000 m³/an

Usages	Période	m ³ /h	m ³ /jour	m ³ /an
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			

V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)

Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)

Préciser l'usage : _____

Avec usage alimentaire ou sanitaire (boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)

Préciser l'usage : _____

V.2 Usages privé

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

Abreuvement des animaux
 Type d'animaux : _____
 Nombre : _____
 Besoins en eau : _____ m³/an

Irrigation estivale
 Nature des cultures irriguées : Maïs
 Surface irriguée : 3,5 ha
 L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ?
 OUI NON
 Si OUI, surface de la réserve : _____ m²
 Lutte antigél
 Surface concernée : _____ ha

1. La déclaration doit également être effectuée en mairie, grâce au CERFA 13 837-02.

2. Les forages géothermiques font appel à d'autres procédures, les différentes informations et démarches se trouvent sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

- Process non alimentaire : _____ m³/an
- Refroidissement : _____ m³/an
- Arrosage espaces verts : _____ m³/an
- Incendie : _____ m³/an
- Autre : _____ m³/an
(à préciser) _____

A3- Usage agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

- Process alimentaire : _____ m³/an
- Usage sanitaire : _____ m³/an
- Refroidissement : _____ m³/an
- Embouteillage : _____ m³/an
- Autre : _____ m³/an
(à préciser) _____

B2- Alimentation en eau potable privés

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boissons, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) : _____
Nombre de personnes concernées : _____

V3 Usages par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

- Arrosage (pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m²
- Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre (à préciser) _____

Avec usage alimentaire

- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre (à préciser) _____

VI. COMPATIBILITÉ AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Compatibilité ?

Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :
 ne doivent entraîner aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.
 sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes.
 n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.
 en cas de prélèvement, le forage est équipé d'un compteur d'eau.

Fait à J.E.T.H.L.E.U., le 30 Mars 2019
(signature)



Pièces à joindre : emplacement du forage sur cartes, copies des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant)

Seconde partie

INFORMATIONS A FOURNIR

- avec la première partie en cas de régularisation d'ouvrage
- au minimum UN MOIS avant le début des travaux

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Nom (ou raison sociale) : <u>SILLEBAT</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom : <u>Albert</u>	N° SIRET : <u>41497829600021</u>
Adresse : <u>305 Rue Bracdonna</u>	N° PACAGE (si exploitant agricole) : <u>040170350</u>
Code postal : <u>60990</u>	
Ville : <u>TETHIEU</u>	
Tél : <u>0558899779 - 0610337514</u>	
Fax :	
Mel :	

II. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Le foreur

NOM ou raison sociale de l'entreprise : <u>OTEC 40</u>	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ?
Adresse : <u>4406 rue de la ferme</u> <u>Paroisse BP 227</u>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Code postal : <u>14004</u>	
Ville : <u>Mont de Meulan CEDEX</u>	
Tél : <u>0558466466</u>	
Fax :	
Mel :	

III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX (dans le cas d'un forage ou d'un puits)

Ouvrage

III.1 Technique de réalisation

Un même ouvrage ne doit en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs nappes distinctes superposées. Afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations nappes rencontrées, lorsqu'un forage traverse plusieurs nappes celles qui ne sont pas exploitées doivent être masquées de manière étanche par tubage et cimentation.

Procédé de forage retenu :

- forage au battage
- forage au rotary

- forage au marteau fond de trou
- puits par havage
- autres (à préciser) : _____

Il est à noter que dans le cas de la réalisation d'un **forage géothermique**, l'ouvrage doit être **cimenté sur toute sa hauteur**. Les informations nécessaires au respect des prescriptions réglementaires sont présentées sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

Remplissez les tableaux ci-dessous pour décrire la réalisation et les matériaux qui seront employés.

1 Forage

Côte début	Côte fin	Diamètre du forage (mm)	Mode de forage	Fluide du forage
0 m	20 m	305 mm	rotary	boue
20 m	40 m	216 mm	rotary	eau

2 Equipement (tubage, cimentation, crépines, massif de gravier)

Côte début	Côte fin	Diamètre du tube (mm)	Mode de forage	épaisseur (mm)	nature cimentation et massif de gravier
0 m	20 m	244 mm	tube acier ordinaire	5 mm	cimentation sous pression
20 m	40 m	152 mm	PVC forage crépiné de 24 à 36 mm	9 mm	massif de gravier siliceux

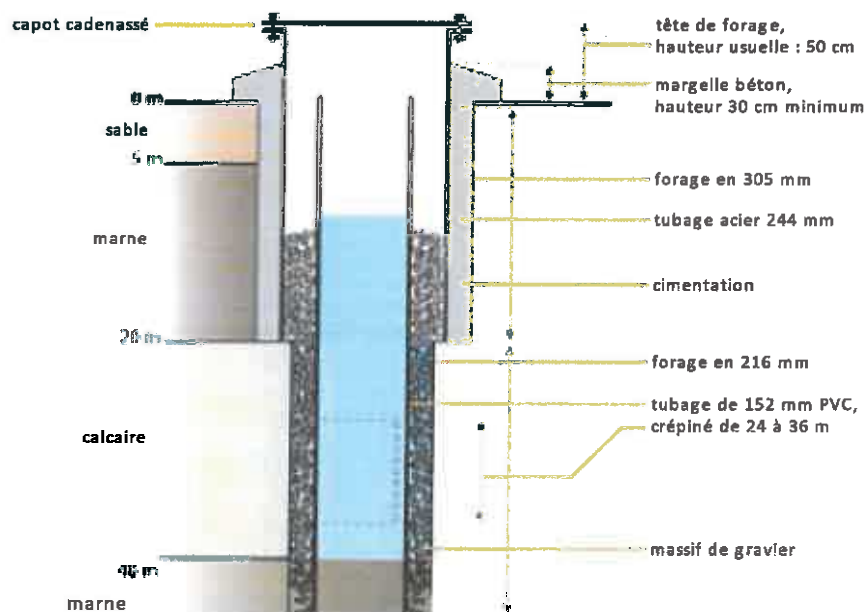
3 Précisez les produits qui seront injectés lors du forage, leur traitement et leur destination

Type de produit et quantité	Méthode de traitement envisagée (indiquez néant si aucun produit)	Destination finale des produits utilisés
boues :		
développement :		
autres :		

III.2 Coupe technique du forage

EXEMPLE

coupe de votre forage à joindre sur papier libre



III.3 Protections et équipement de la tête de forage

Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m au-dessus du sol.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité. Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre au minimum de relever le niveau statique de la nappe par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Le forage doit être équipé d'une plaque mentionnant le numéro de récépissé de déclaration.

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)

III.4 Pompages d'essai

Le demandeur doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution de pompages d'essais et garantir la qualité des eaux rejetées. Les pompages d'essai doivent également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources existants dans un rayon de 500 m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)

IV. CAS DES FORAGES ABANDONNÉS

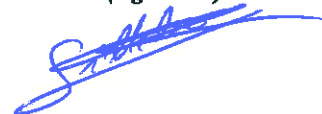
Tout forage abandonné doit être comblé par des techniques appropriées. Elles doivent garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Date prévisionnelle des travaux de comblement :

Techniques retenues pour réaliser le comblement :

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Fait à TETHIEU, le 30 Mars 2019
(signature)



LISTE DES PIÈCES À JOINDRE A CET IMPRIMÉ

- plan de situation au 1/25 000 avec indication précise de l'emplacement de l'installation et des ouvrages voisins, ainsi que les lieux de rejets éventuels,
- extrait de plan cadastral des parcelles concernées portant implantation de l'installation,
- copie des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant),
- coupe technique du forage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Registre des autorisations détenues au titre de la loi sur l'eau

Campagne d'irrigation 2018

Monsieur ALBERT SILLEBAT
105 RUE DE BROUCHOUA
10990 TETHIEU

D.D.T.M. 40
Arrivé le

02 AVR. 2019

Tél. 05 58 89 97 79 Port. 06 10 33 75 34
E - mail
Surface totale autorisée 9,80 ha
Volume total autorisé 10 350 m³

N° Police Eau 9657
N° AEAG
N° Package 040170350
N° CACG
N° SIRET 41497829600013

Numéro grément	Autorité	Type	Milieu sollicité	Milieu alimenté	Commune	Lieu dit	Cadastre	Période	Agrement co-géré par	Prof. m.	Débit m3/h	Surface ha	Volume m3	Compteur
9948	DDTM 40	Forage	NAPPE ALLUVIALE DES TERRASSES RECENTES	lot 49425	TETHIEU	BESCAS	C 174	ETE - 01/05-31/10	SILLEBAT ALBERT	6	25	0,60	750	WA0113135
9949	DDTM 40	Forage	NAPPE ALLUVIALE DES TERRASSES RECENTES	lot 49426	TETHIEU	LE BRAOU	C 216	ETE - 01/05-31/10	SILLEBAT ALBERT	18	25	1,20	1500	WA0113135
9960	DDTM 40	Forage	NAPPE ALLUVIALE DES TERRASSES RECENTES	lot 49436	TETHIEU	LE TACHIE	C 151	ETE - 01/05-31/10	SILLEBAT ALBERT	10	25	2,00	2500	WA0113135
9961	DDTM 40	Forage	NAPPE ALLUVIALE DES TERRASSES RECENTES	lot 49437	TETHIEU	LE TACHIE	C 226	ETE - 01/05-31/10	SILLEBAT ALBERT	7	25	2,00	600	WA0113135
9973	DDTM 40	Forage	NAPPE ALLUVIALE DES TERRASSES RECENTES	lot 49444	TETHIEU	PETIT	C 242	ETE - 01/05-31/10	SILLEBAT ALBERT	8	25	3,00	3750	WA0113135
37843	DDTM 40	Alimentation de plan d'eau	SOURCE ET FUISSÈLEMENT	Reservoir LAILLET (500 m³)	TETHIEU	LAILET	A 272	ETE - 01/05-31/10	SILLEBAT ALBERT			0,60	750	Inutile
37843	DDTM 40	Alimentation de plan d'eau	SOURCE ET FUISSÈLEMENT	Reservoir LAILLET (500 m³)	TETHIEU	LAILET	A 272	HIVER - 01/11-30/04	SILLEBAT ALBERT			0,40	500	Inutile
37844	SILLEBAT ALBERT	Prise d'eau dans un plan d'eau	Reservoir LAILET (500 m³)	lot 55675	TETHIEU	LAILET	A 275	ETE - 01/05-31/10	SILLEBAT ALBERT		30	1,00	1250	WA0113150



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

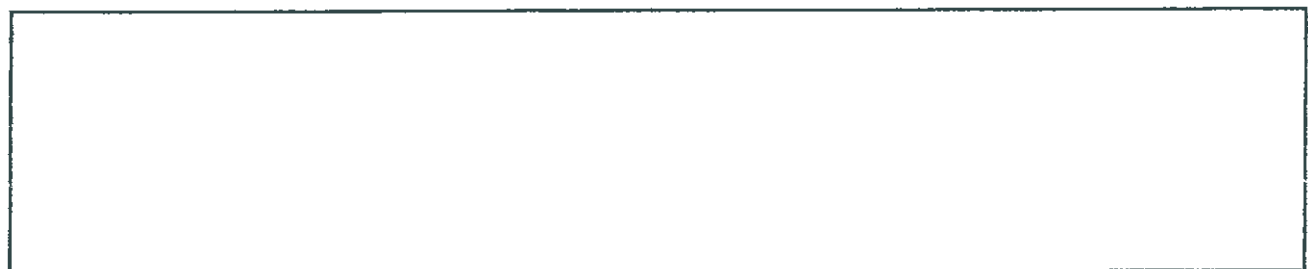
Longitude : 0° 58' 40" W
Latitude : 43° 44' 59" N





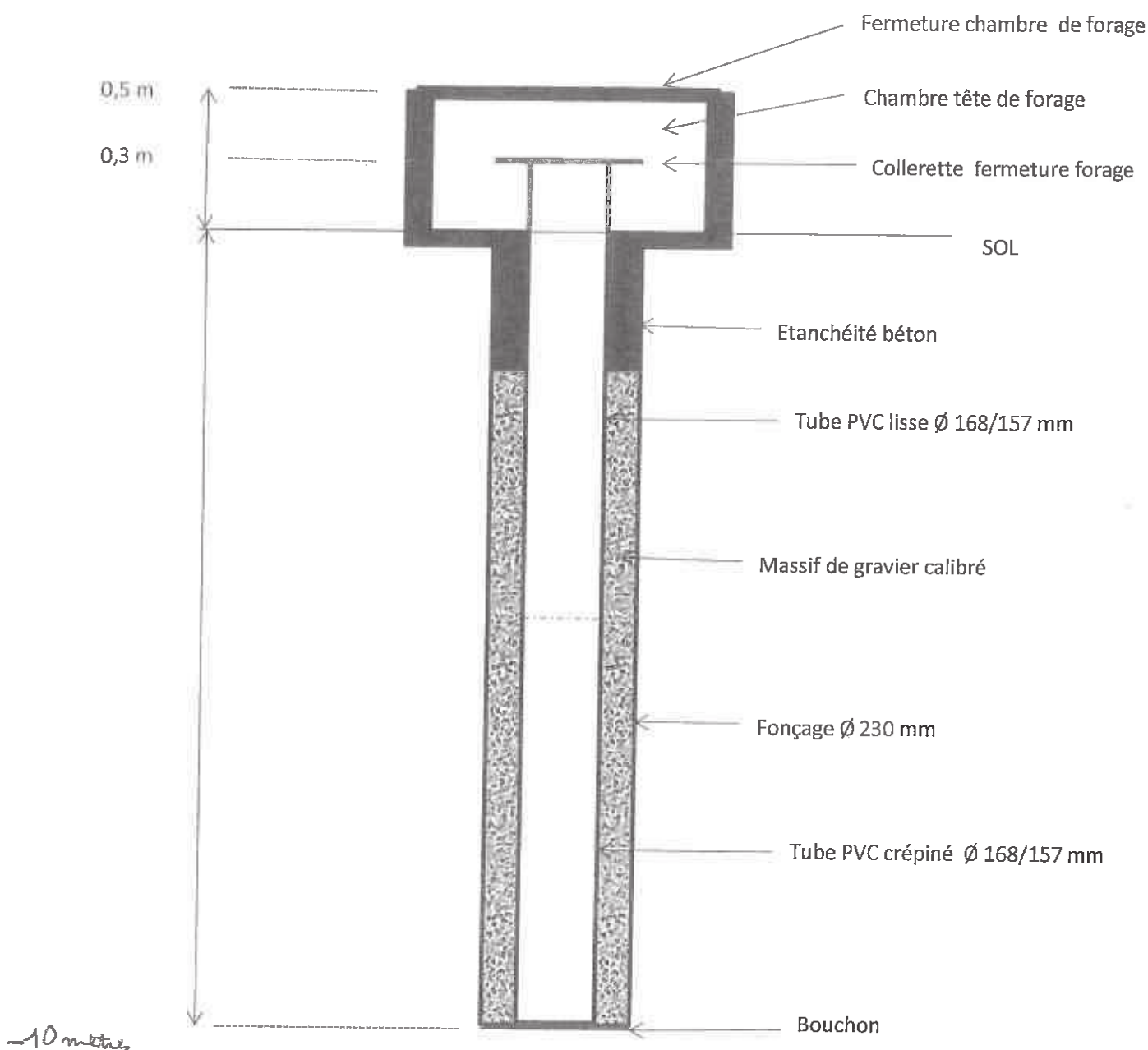
© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 58' 09" W
Latitude : 43° 44' 57" N



FORAGE STANDARD LANDES

NAPPE DES SABLES

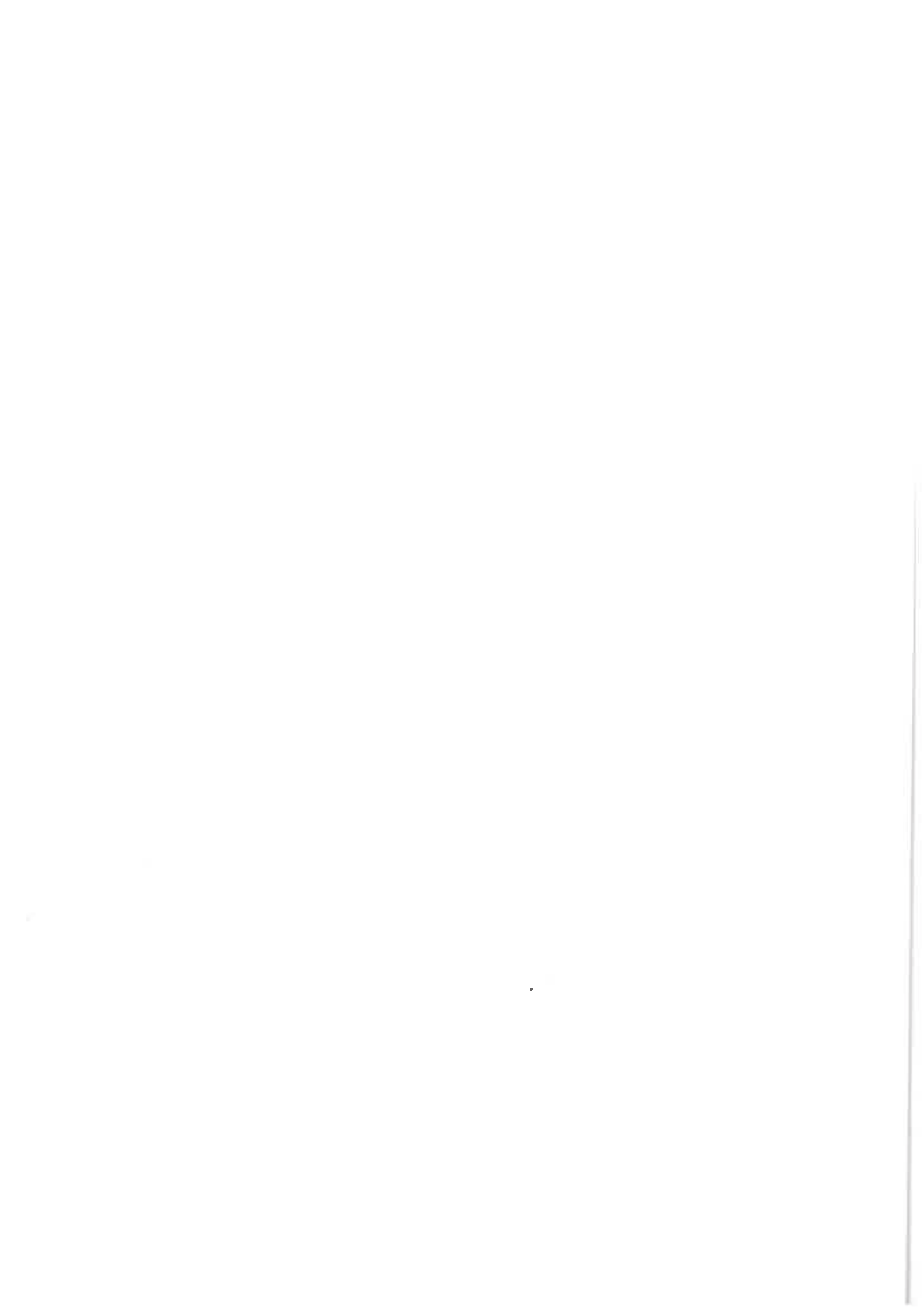


1406 Rue de la Ferme de Larrouquère - D.P. 227
40004 MONT-DE-MARSAN CEDEX - FRANCE
 Tél. : 05 58 466 466 - Fax : 05 58 06 44 15

Agence : 32610 CESTAS
 Tél. : 05 58 79 95 67 - Fax : 05 56 15 12 15

Agence : 32390 MONTISTRUC
 Tél. : 05 62 62 26 68 - Fax : 05 62 62 26 30

N. de S. A. Intracommunautaire : FR 06 413 835 075



TETHIEU le 20 Avril 2019

FABAS Robert
538 route de Cassiada
40990 TETHIEU

declare au tiers Lillab
Allent à faire un forage sur
ma parcelle cadastrée (216
Le Braou sise à TETHIEU.
et dont il est locataire.

Fait à Tethieu ce jour

